

DÉCLARATION DU SNETAA-FO À LA CAPA HORS CLASSE & CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PLP

Madame La DRRH,
Madame La Directrice du Personnel Enseignant,
Mesdames & Messieurs les Inspecteurs,
Mesdames & Messieurs les Chefs d'établissement,
Mesdames & Messieurs les Gestionnaires,

Chers Collègues,

A l'occasion de la CAPA du mouvement INTRA du 17 juin, ainsi qu'à celle du Comité Technique Académique du 1^{er} juillet, nous avons pu exprimer les raisons de notre opposition aux réformes Blanquer, Pénicaud et Darmanin. Nous avons également rappelé l'essentiel de nos revendications. Nous ne le referons donc pas ici pour cette dernière CAPA de l'année scolaire. Nous souhaitons juste rappeler que le SNETAA-FO, première organisation syndicale des PLP, va continuer à combattre pour la défense de l'enseignement professionnel public, laïque et sous statut scolaire, et pour la défense des diplômes nationaux. Il s'agit là pour le SNETAA-FO d'une priorité, d'une urgence.

Mais comme chaque année, nous souhaitons intervenir sur **les conditions de travail**. En effet, nous y sommes obligés, car le nombre croissant de collègues PLP qui nous demandent des conseils, de l'aide ou une intervention dans leur établissement, a encore progressé cette année 2018-2019. L'année passée, nous avons demandé à Monsieur Le Recteur que la parole (et la place) des enseignants retrouve l'autorité et la valeur perdues ces dernières années, mettant ainsi en exergue les problèmes de management dans certains établissements. Monsieur Le Recteur avait reconnu la nécessité de retisser un lien entre personnels de direction et enseignants. Cependant, malgré

quelques améliorations ici ou là, les problèmes perdurent. Le Ministre avait également promis un plan anti violence dont nous attendons toujours les premiers éléments concrets...

C'est pourquoi, Mesdames & Messieurs les représentants des personnels d'encadrement, nous souhaitons une nouvelle fois vous dire que nous comptons surtout sur vous afin que tous les PLP soient respectés et puissent ainsi assurer au mieux leur mission d'enseignement.

Pour ce qui concerne la promotion à la Hors Classe, après celle de l'année dernière, la première sous l'ère du PPCR, la plupart des collègues a le même sentiment que l'année dernière, c'est-à-dire celui de ne pas être considéré à la hauteur de leur engagement. En effet, puisque l'avis qu'ils ont eu il y a un an est malheureusement pérenne, pourquoi devraient-ils faire des efforts supplémentaires ? Bien évidemment, les élèves dont ils ont la charge leur permettent de continuer à avancer. Mais face à un gouvernement qui a décidé d'augmenter leurs obligations de service sans aucune compensation, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur leur engagement au service d'un Etat qui ne cesse de montrer son mépris à leur égard. Madame La DRRH, il n'est pas bon d'avoir de nombreux agents de l'Etat qui sont persuadés que le travail qu'ils effectuent avec sérieux, et même parfois avec passion, n'est pas reconnu. Cela peut avoir de lourdes conséquences sur l'engagement au service de l'Etat de certains d'entre-eux.

Cette année, ce sont 126 collègues qui doivent être promus à la hors classe. Ceux-là et les quelques autres collègues qui bénéficieront d'une promotion à la classe exceptionnelle, seront les seuls à avoir une augmentation de leur pouvoir d'achat. C'est inacceptable.

Concernant la promotion à la Classe Exceptionnelle, la mascarade continue. En effet, malgré le changement des règles pour tenter de reconstituer un vivier 1 asséché lors de la promotion 2018, le nombre de promouvables à ce titre est largement inférieur au nombre de promus potentiel. Nous aurions dû permettre à 48 d'entre eux de bénéficier de cette promotion. Mais seulement 28 collègues PLP ont pu faire valider avant le 27 mai 2019 leur dossier de candidature au vivier 1. Ce ne seront donc que 28 collègues qui seront promus au titre de ce vivier. Quant au vivier 2, constitué des 740 PLP à l'échelon 6 de la HC, il ne produira que 21

promotions, nombre maximum imposé par le ministère. Bien sûr, ce nombre étant si faible, nous ne demandons pas qu'il soit revu à la baisse, mais nous nous interrogeons sur l'application de la note de service d'avril 2019 qui nous dit que les promotions au titre du second vivier sont prononcées dans la limite de 20 % du nombre de promotions annuelles. Il doit y avoir une explication...

Au final, ce sont donc 49 collègues qui vont bénéficier de cette promotion au lieu des 69 prévus. Tout le monde en conviendra, même si nous n'oublions pas les 9 collègues supplémentaires promus à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle, avec le PPCR, il n'est point question de la revalorisation promise !

Le PPCR, rejeté et dénoncé par le SNETAA-FO, ne répond donc en rien aux attentes des PLP. Ces modalités d'avancement voulues par certaines organisations ici présentes, ont eu pour effet de ralentir l'avancement de carrière de nombreux enseignants sans leur apporter une véritable revalorisation indiciaire et ne garantit pas l'accès pour tous à la Hors Classe. Les entrants dans le métier sont toujours sous-payés par rapport aux exigences du niveau d'études et la classe exceptionnelle ne concerne qu'un nombre restreint de PLP. Le pouvoir d'achat des enseignants est en constante baisse et les seules mesures salariales déjà prises visent à individualiser les carrières ou à valoriser un pseudo mérite.

Le SNETAA-FO demande toujours l'abrogation du PPCR ainsi que l'ouverture de négociations pour une réelle revalorisation de carrière pour tous. Nous revendiquons une hausse significative, d'au moins 20% du point d'indice, permettant de compenser les trop nombreuses années de blocage voire de baisse de salaire. Rappelons que la rémunération des enseignants français est parmi les plus basses des pays de l'OCDE.

Le SNETAA-FO demande une hausse conséquente de la rémunération des premiers échelons, la recreation immédiate du 7^{ème} échelon de la Hors Classe et la possibilité pour tous les enseignants d'effectuer leur carrière jusqu'à l'indice terminal de la Classe Exceptionnelle avec un parcours sur la classe normale qui durerait 20 ans au maximum. Le SNETAA-FO demande également pour tous les enseignants de LP, SEP, SEGPA & EREA, la création d'une NBI de 30 points visant à prendre en compte la spécificité et l'hétérogénéité de nos élèves.

Pour terminer, nous souhaitons, Madame Gaudy, vous remercier pour la qualité des échanges que nous avons pu avoir avec vous depuis votre prise de fonction à la DRH. Même si nous avons eu de nombreux désaccords, nous devons reconnaître que vous avez été très souvent à l'écoute. Nous vous souhaitons une longue et agréable retraite.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Delphine Paillé
Lætitia Calbet
Florence Texier
Emmanuel Barbier
Marc Tuter
Frédéric Alser
Eric Mouchet

Commissaires Paritaires Académiques
du SNETAA-FO